



TRAMPOLINE

FINALE REGIONALE D'ILE DE FRANCE

La finale régionale d'Île-de-France est organisée conjointement par l'IMTSA et le Comité Régional d'Île-de-France. Cette finale concerne les gymnastes ayant participé à au moins une compétition de la filière fédérale durant la saison 2025-2026. Sont exclus de cette finale régionale pour l'épreuve individuelle :

- Les gymnastes de la filière Elite
- Les gymnastes de la filière nationale ayant réalisé au moins une fois les minima de sélection

DATE DE LA COMPÉTITION

- **Dimanche 14 juin 2026**

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional :

[Accueil](#) > [NOS DISCIPLINES](#) > [TRAMPOLINE](#) > [Compétitions TR](#)

LIEU DE LA COMPÉTITION

Cité des Sports d'Issy-les-Moulineaux

92 rue du Gouverneur Général Éboué
92130 Issy-les-Moulineaux

Le stationnement aux abords de la Cité des Sports peut être limité, notamment en raison de l'affluence et des événements organisés dans la ville ce jour-là.

Nous vous recommandons d'anticiper votre venue et d'utiliser les parkings publics à proximité.

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération : <http://www.ffgym.fr/>





- **Date limite d'engagement le 15 mai 2026**
- Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif régional qui est de 19€ en individuel et de 21€ par équipe en épreuve synchronisée.
- L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement sont disponibles sur le site du comité régional.

Comité Régional d'Île de France

+33 (0)1 72 67 40 00
contact@crif-ffgym.fr

1 Allée Scheurer Kestner – 92150 SURESNES
www.crif-ffgym.com



-  **Paiement** : il pourra être effectué soit par virement bancaire, soit par carte bancaire. Une facture vous sera délivrée après la tenue de l'évènement. Nous vous encourageons à payer à réception de facture.
 -  Règlement directement via EngaGym : www.ffgym.fr
 -  Règlement par Carte Bancaire : sur le site du CRIFGYM : www.crif-ffgym.com
 -  Règlement par virement : IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175 - BIC : CMCIFR2A

Préciser dans le libellé du virement, du paiement en ligne : Le nom du club + son numéro d'affiliation fédéral + la compétition + la discipline concernée.

FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

- Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.
- Passé ce délai :
 - un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus.
 - un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus.

JUGES

Les clubs devront présenter le nombre règlementaire de juges impérativement en tenue, comme prévu par le Règlement Technique Fédéral ; le nom et le niveau de chaque juge devant être précisé. La liste des juges officiant sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional.

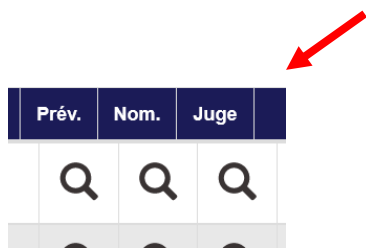
Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire. Tout juge absent ou en retard sera considéré comme forfait.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge. En effet, si le nombre de juge n'est pas suffisant, la compétition ne pourra pas avoir lieu ou être fortement perturbée.

Une fois les jurys publiés, un juge n'officiant que l'après-midi peut demander une dérogation auprès de Kathia PERRIN pour être dispensé de la réunion des juges. En cas d'absence de demande, le juge sera considéré comme absent et une amende pourra être infligé à son club.

- **Procédure d'engagement des juges**

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym avant le 31 mai (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



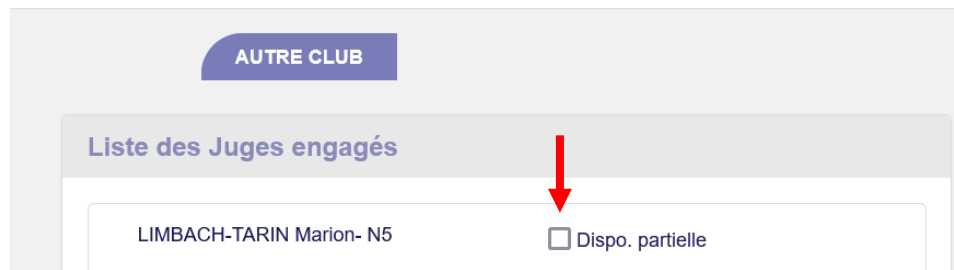
Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 31 mai. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à kathia.perrin@ffgym.fr . Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (*par un juge de niveau équivalent*) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.

INFORMATIONS IMPORTANTES



Bon de soutien aux compétitions régionales

Le Comité Régional Île-de-France de Gymnastique met en place cette saison la dématérialisation des billets d'entrée pour toutes les compétitions interdépartementales et régionales.

- Comment cela fonctionne ?
 - Tarif unique : 5 € par personne (entrée gratuite pour les licenciés FFG et les moins de 10 ans sur présentation d'un justificatif).
 - Les billets seront en vente exclusivement en ligne sur la plateforme HelloAsso, à partir de 30 jours avant chaque compétition.
- Où acheter vos billets ?
 - Sur la plateforme HelloAsso :
 - Lien : [ACCES PAGE ACCUEIL CRIFGYM HELLOASSO](#)



- QR Code :
- Attention : Plus de vente sur place

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

- **Classement IDF des gymnastes**

Pour rappel, lors de la finale régionale, les points attribués au regard du tableau énoncés page 15 de la brochure technique régionale 2025-2026 seront doublés et le vainqueur sera déclaré champion régional de sa catégorie d'âge. En cas d'ex-aequo, le gymnaste qui aura obtenu le plus de victoire en filière fédérale sur l'ensemble de la saison sera déclaré vainqueur.

La participation à la finale régionale est obligatoire pour qu'un gymnaste puisse être récompensé. Tout gymnaste classé 1er, 2^e ou 3^e au classement régional annuel, mais absent lors de la finale, sera disqualifié, sauf en cas de présentation d'un certificat médical.

Pour les catégories 7-8 ans, 9-10 ans, 11-12 ans, 13-14 ans et 15-16 ans, chaque palmarès pourra être divisé en deux sous-catégories distinctes. Chacune de ces catégories devra comporter au moins 6 gymnastes de chaque année d'âge pour provoquer la séparation du palmarès.

- **Classement club**

Au cours de cette compétition, un classement par club est mis en place selon les modalités indiquées page 16 de la brochure technique régionale.

- **Filière fédérale synchronisée**

Les catégories sont identiques à celles de la filière synchronisée nationale. Chaque groupe synchronisé doit présenter un exercice libre et se doit de respecter les maxims de difficultés qui sont énoncés page 16 de la brochure technique régionale 2025-2026.

Des tenues différentes pour les gymnastes seront tolérées. Toutefois, il est indispensable que les gymnastes respectent le code FIG de la filière individuelle à savoir :

- Justaucorps pour les filles
- Léotard et sokol ou short pour les garçons

CONTACTS

- Référent club : Hugo MACHADO – hugo.imtsa@gmail.com
- Référente technique régionale : Kathia PERRIN – kathia.perrin@ffgym.fr